



Enquête publique sur la Friche Saint-Sauveur : l’aveuglement continue

Nous sommes 11 associations à continuer de dénoncer le projet Saint-Sauveur et à déposer un avis négatif dans le cadre de cette deuxième enquête publique dite « Loi sur l’eau ». Celle-ci fait suite à une décision du tribunal administratif de Lille ayant donné raison aux associations PARC et ASPI le 14 octobre 2021.

Nous rappelons notre opposition totale au projet porté par la ville de Lille et la MEL qui prétend répondre aux besoins du territoire alors qu’au contraire il contribue encore et encore à sa fragilisation. La friche Saint-Sauveur est le dernier espace lillois en capacité d’atténuer les mauvaises conditions de vie des habitants des quartiers de Moulins et du Centre et de répondre à leurs attentes. Aujourd’hui, nous réclamons toujours qu’il n’y ait aucune construction sur ces 23 hectares.

C’est un PARC dont ont besoin les habitants du Sud et de l’Est Lillois qui s’entassent aux beaux jours dans le minuscule square JB Lebas. C’est un PARC dont a besoin la santé des Lillois pour atténuer le problème chronique de pollution de l’air à Lille. C’est un PARC que réclament les 13 000 signataires de la pétition. C’est un PARC qui est nécessaire aux espèces animales et végétales déjà présentes et qui ne pourront aller ailleurs...

Le modèle d’intensification urbaine sur lequel repose le projet Saint-Sauveur participe du cycle infernal qui produit la crise environnementale et sociale globale que nous traversons :

- la croissance urbaine infinie en des grands centres qui concentrent toutes les richesses,
- la promotion d’un mode de vie qui abuse des ressources des territoires et renforce les inégalités.

Nos prises de position ne sont pas gratuites. Elles s’appuient sur des éléments tangibles, matériels et objectifs. Ainsi, l’analyse de l’ensemble des impacts du projet Saint-Sauveur confirme que la posture idéologique n’est pas de notre côté mais de celui des promoteurs du projet.

- **Le Tribunal Administratif saisi par les associations a reconnu les failles de ce dossier** et exigé que soient corrigées les erreurs, approximations et omissions qu’il contient. Plus particulièrement sur l’eau et sur l’air.
- **La MEL et la Ville relancent donc ces procédures réglementaires** avec des dossiers modifiés sensés répondre aux prescriptions du juge. **Mais l’exercice était-il possible, relevait-il d’une simple formalité** quand les omissions, approximations et erreurs masquaient opportunément les angles morts du dossier ?

- **Le dossier Loi sur l'eau « modifié » nous en fait la démonstration.** Les précisions qu'il apporte ne font que révéler avec plus de force encore les impasses de ce projet.

Première impasse : la contextualisation du projet au regard de la ressource en eau considérée comme inépuisable. **L'aveuglement est total : il consiste à ne pas s'interroger sur les réserves en eau du territoire** sensées alimenter le complexe aquatique et les 2400 logements du projet. Que la MEL soit en manque structurel d'eau, que ses réserves s'effondrent et conduisent à envisager une politique de gestion de la pénurie, que le Préfet prononce tous les ans des arrêtés sécheresse de plus en plus sévères, que les communes gardiennes de l'eau soient dans l'obligation de ne plus construire la moindre crèche ou de ne pouvoir agrandir leur cimetière, que le dérèglement climatique accentue d'année en année cette situation de rupture – **peu importe ! Rien de tout cela n'existe pour la Ville de Lille** qui ne pense qu'à l'aménagement de ses bassins, à sa fosse de plongée pharaonique (42,5 m de profondeur) et à leur gabegie en eau.

La Ville de Lille souhaite tirer tous les profits de la politique de croissance urbaine envisagée par la MEL qui affiche un programme de 60 000 nouveaux logements sur 10 ans et 120 000 sur 20 ans. **Mais les limites du territoire métropolitain pollué et épuisé ne le permettront pas.** Le territoire est à bout de ses capacités de production en eau potable. **Le projet Saint-Sauveur ne peut l'ignorer mais il n'en parle pas.** Comme il omet de parler des autres projets de la Ville et de leurs impacts cumulés, comme il n'aborde pas la question de son aire d'influence.

Deuxième impasse : la caractérisation technique du projet qui omet les réalités géologiques et historiques du terrain et donc minimise gravement son impact potentiel sur les nappes de la craie et du carbonifère sous-jacentes. Au prix, là encore, d'erreurs, d'approximations et d'omissions. Oubliées les anciennes fortifications qui obligeraient à installer les fondations de la piscine à un niveau plus profond que celui envisagé dans le dossier, rencontrant la nappe et obligeant à son rabattement. Oubliées les possibilités de drainance de la nappe de la craie vers la nappe du carbonifère que l'on trouve pourtant dans certaines études hydrogéologiques officielles. **Il est à prédire qu'un tel chantier, s'il se réalisait, rencontrerait en réalité plus d'un obstacle, tous en lien avec la présence de l'eau que ce projet minimise sciemment.**

Avec ce dossier Loi sur l'eau complété et pourtant toujours aussi incomplet, la MEL et la ville de Lille montrent de nouveau combien elles restent aveugles aux réels enjeux de notre territoire et de nos vies sur ce territoire. A l'heure où la sécheresse en France et localement fait les gros titres des journaux, au moment précis où le contexte international rend palpable la fragilité de nos ressources, il est grand temps d'enterrer définitivement ce projet d'un temps révolu !